



SYNDICAT PROFESSIONNEL DE LA  
PRESSE MAGAZINE ET D'OPINION

*Paris, le 21 octobre 2010.*

Le SPPMO tient à réaffirmer son soutien à la démarche choisie par le Conseil Supérieur des Messageries de Presse concernant les modalités d'assortiment des titres dans les points de vente.

Il a déjà publiquement approuvé le document issu du groupe de travail du CSMP en date du mois de mai 2009. S'il n'est pas opposé à des propositions améliorant le dispositif prévu, il souhaite, qu'en toute hypothèse, le travail conduit respecte l'esprit initial.

Les mesures d'assortiment sont justifiées par l'augmentation très importante du nombre de références au cours de ces dernières années, celle-ci conduisant à l'encombrement des linéaires et nuisant tant à l'exposition qu'à la visibilité des journaux et publications.

La situation actuelle est sérieuse. Elle dessert l'ensemble de la profession et se traduit par la démotivation des diffuseurs et une désaffection à l'égard de leur métier.

Il est absolument nécessaire et urgent d'instaurer ces nouvelles règles de mise en place des journaux et publications dans les points de vente, en prenant en compte les capacités des linéaires de presse et les potentialités réelles de vente.

C'est indispensable et urgent car il s'agit de redynamiser l'activité commerciale et de permettre une démarche conquérante afin de gagner de nouveaux lecteurs, ceci dans l'intérêt de toutes les publications, quelle que soit leur diffusion.

Ces nouvelles modalités, inscrites dans le document de mai 2009, sont conformes à la loi Bichet et permettent d'éviter un référencement qui privilégierait certains titres au détriment d'autres.

Le SPPMO rappelle que le calendrier de mise en œuvre de cette réforme prévoyait une application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, il apporte donc son soutien plein et entier pour que celle-ci soit mise en œuvre sans nouveau retard.